

COMMUNE D'ELNE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement d'une emprise de 100 m<sup>2</sup> future BA 274

sur le site de la Tour des 4 Vents

Par arrêté du 12 février 2024, Monsieur le Maire d'Elne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public de la Commune d'Elne d'une emprise de **100 m<sup>2</sup>** future BA n°274, en extension de la Tour des 4 vents, en vue de la classer dans le domaine privé communal.

Cette enquête est destinée à recueillir les observations du public.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie pendant dix-neuf jours consécutifs du **vendredi 08 mars 2024 au mardi 26 mars 2024** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et faire enregistrer ses observations éventuelles.

**Madame Valérie CASTRE**, ingénieur en aménagement du territoire, inscrite sur la liste départementale d'aptitude, est désignée comme **Commissaire Enquêteur** pour les besoins de cette enquête qui s'ouvrira à la Mairie d'Elne.

Elle se tiendra à la disposition du public à la Mairie, les :

- **Vendredi 08 mars 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 26 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être directement consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations formulées par écrit peuvent également lui être adressées par la Poste à la mairie, à l'adresse suivante : Maire d'ELNE, 14 Boulevard Voltaire, BP 11, 66202 ELNE Cedex, tél : 04 68 37 38 39 et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : [ept4v@ville-elne.com](mailto:ept4v@ville-elne.com) en précisant l'objet de l'enquête et en spécifiant « à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur ».

A l'expiration du délai, le registre d'enquête sera clos par le Commissaire Enquêteur et ses conclusions seront déposées dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Elne où toute personne physique ou morale concernée pourra en avoir communication après en avoir fait la demande au maire dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le déclassement du Domaine Public et le classement dans le Domaine privé seront soumis pour approbation au conseil municipal de la Commune d'Elne,

Le Maire, Nicolas GARCIA